

LUC-SUR-MER

XXVIII^e EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
Dotée du prix du PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
ORGANISÉE PAR LES SÉLECTIONNEURS D'ANIMAUX DE BASSE-COUR
SAINT-VIGOR-LE-GRAND ET ENVIRONS

18-19 avril 2020

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 1 : L'exposition est ouverte à tous les éleveurs, sélectionneurs naisseurs d'animaux de races pures. Tous les animaux devront être bagués ou tatoués. Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

ARTICLE 2 : Les droits d'inscription sont fixés comme indiqué sur la déclaration d'inscription. L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés. Pour éviter toute confusion dans les races inscrites au catalogue, nous vous demandons de bien préciser la race d'inscription, c'est-à-dire : grande race, race moyenne, petite race, race naine (française ou étrangère).

ARTICLE 3 : Les demandes d'inscription devront parvenir avant le **MARDI 24 MARS 2020** à
Monsieur Pierre Tiercelin
111 Voie des Alliés. La Haizerie. 14400 Vaux-sur-Seulles.
Tél. : 02 31 92 51 90, matin et heures des repas. (seulement pendant l'exposition : 06 31 57 99 84)

Le montant des droits d'inscription devra être joint à la feuille d'engagement, **chèque à l'ordre de S.A.B.C.**, ainsi que les certificats de vaccination obligatoires. Toute demande d'engagement non accompagnée du montant ne sera pas prise en considération. Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver la décision.

ARTICLE 4 : Les exposants peuvent mettre les animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription. Ce prix sera majoré de 15 % au profit de l'Association organisatrice. Tous les sujets vendus, sauf les grands prix, et ceux achetés par les exposants, pourront être retirés immédiatement en présence d'un commissaire. Tout exposant retirant un animal de la vente devra en faire lui-même le rachat. **Les numéros de bague des volailles et pigeons ainsi que les tatouages des lapins devront figurer sur les feuilles d'engagement ; les numéros de cage des lapins devront être inscrits au feutre noir dans l'oreille gauche.**

ARTICLE 5 : Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Cependant, il ne pourra être tenu responsable en cas de décès, vol, échange de cage ou perte de sujet, et vol et détérioration des emballages.

ARTICLE 6 : l'adresse de livraison des animaux est :
Exposition Avicole
Salle Tessel
Rue du Docteur Tessel
14530 Luc-sur-Mer

ARTICLE 7 : Mesures sanitaires : à l'arrivée, les sujets seront soumis à contrôle vétérinaire. Tout sujet douteux sera refusé, ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage, cela sans remboursement des frais, et repris par l'exposant. *Rappel : pour les lapins, la vaccination n'est pas obligatoire mais souhaitable contre les maladies V.H.D. et myxomatose.*

ARTICLE 8 : pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury désigné par le comité d'organisation. Ces décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : Les horaires de l'exposition sont fixés comme suit :
Judi 16 avril 2020 de 10 heures à 20 heures : réception et mise en cage des animaux.
Vendredi 17 avril : jugement.
Samedi 18 avril : ouverture au public, de 9 heures à 19 heures.
Inauguration et **Remise du prix du Président de la République** à 11 heures.

Dimanche 19 avril : ouverture au public à 9 heures ; **fermeture du bureau de vente** à 16 h 30. Remise des récompenses à 17 h, suivie du délogement.

ARTICLE 10 : Principales récompenses :

G.P.E. Lapins, Grand prix de la ville de Luc-sur-Mer
G.P.E. Volailles, Grand prix de la ville de Saint-Vigor-le-Grand
G.P.E. Pigeons,
G.P.E. Palmipèdes et oiseaux d'ornement.

Meilleur sujet :	
1- volailles de races françaises	7- lapins petites races et races à fourrures
2- volailles de races étrangères	8- lapins nains
3- volailles de races naines	9- cobayes
4- dindons, faisans, pintades, oiseaux divers	10 - pigeons classement S.N.C.
5- lapins grandes races	11 – tourterelles et cailles
6- lapins races moyenne	

ARTICLE 11 : Principales manifestations au sein de l'exposition :

CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL du pigeon Carneau

CHAMPIONNAT INTER-RÉGIONAL DE VOLAILLES, région grand-ouest du club national de volailles.

CHALLENGE NORMANDIE AVICULTURE sur quatre cages toutes races et catégories confondues de races normandes, réservé aux adhérents de *Normandie Aviculture*

CHALLENGE DE VOLAILLES DE RACES FRANÇAISES sur 4 cages de mêmes race et variété GR et N

CHALLENGE DU LAPIN RACE MOYENNE sur quatre cages de même race et même variété

RENCONTRE RÉGIONALE DU LAPIN NAIN (U.N.E.S.E.L.N.) Meilleur mâle, meilleure femelle

RENCONTRE RÉGIONALE DU LAPIN FAUVE DE BOURGOGNE Meilleur mâle, meilleure femelle

RENCONTRE RÉGIONALE DU PIGEON SUISSE (un seul champion)

RENCONTRE RÉGIONAL DU PIGEON CRAVATÉ Meilleur mâle, meilleure femelle

RENCONTRE RÉGIONALE RACES NORMANDES : Volailles grandes races et races naines ;
Lapins Normands, Blancs de Hottot, Grand-Russes ; Palmipèdes : oies normandes, canards Rouen et Duclair
Pigeons Cauchois

PRIX SPÉCIAL JEUNE ÉLEVEUR (moins de 18 ans) offert par la S.C.A.F.

L'exposition est partenaire de la course aux points pour ce qui concerne les lapins.

ARTICLE 12 : Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains G.P.E. ou G.P.H. si la qualité et le nombre d'animaux sont insuffisants. Un même animal ne peut remporter deux grands prix, mais il peut concourir aux principales manifestations au sein de l'exposition.

ARTICLE 13 : Les récompenses sont les suivantes :

G.P.E. : un panier garni et une plaque G.P.E..

Challenge Normandie Aviculture : une grande plaque et une coupe

Meilleur sujet : Panier garni et une plaque Meilleur sujet.

Rencontres, championnats : un objet décoratif.

Rencontres des races normandes : une poterie normande.

Autres rencontres : coupe ou objet décoratif

Classement aux points : les exposants seront récompensés par coupe, objets divers.

Il ne sera attribué qu'une plaque par éleveur.

Président du jury : M. KOWALSKI.

Composition du jury : Juges volailles : MM. BEREZOWSKI, DONO, PERIQUET .

Juges lapins : MM. LUTZ, CATTELOIN, KOWALSKI.

Juges pigeons : MM. AMOURETTE, GAILLE, LEGARÉ, PILORGE, VILLAIN..

Le Commissaire général de l'exposition

P. TIERCELIN

P.S. Si vous connaissez d'autres éleveurs désireux de participer à notre exposition, vous pouvez leur en faire part, et communiquer la fiche d'inscription.

Si vous cherchez un hébergement, vous pouvez contacter : Hôtel de Lion-Sur-Mer 02 31 80 26 55 ou **Hôtel Saint Martin à Creully** : 02 31 80 10 11